

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 09 JUN 2016 A 20H30

L'an deux mil seize, le jeudi neuf juin à vingt heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge POINTEAU.

Date de la Convocation et d'affichage : 03/06/2016

Présents : MM. POINTEAU Serge – MEIGNAN Roland - GUENERY Sandrine - BELLEY Fabien - FERRE Sylvie - BORDEAU Dominique – André LAUNAY - Samuel ROUEIL - TOURATIER Tony - DURAND Katia

Excusés : Linda LANDAIS

Secrétaire : TOURATIER Tony

1. Procès-verbal de la séance du 07/04/2016

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 avril 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Démarche de réflexion sur la configuration territoriale du Pays de Château-Gontier -
Délibération n°24-2016**

Objet : Engagement d'une démarche de réflexion sur la configuration territoriale du Pays de Château-Gontier assurant son développement, son rayonnement et sa place au sein de la Région Pays de la Loire pour 2030

Considérant que les lois du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) et du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) poursuivent un mouvement législatif continu en matière d'évolution des institutions locales : transferts de compétences aux intercommunalités, création de Communes Nouvelles, ...

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Mayenne confirme les dispositions de ces lois en retenant un certain nombre de transfert de compétences au Pays de Château-Gontier, notamment en matière d'eau, d'assainissement ainsi que de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI),

Considérant que les réformes successives de l'Etat en matière d'accompagnement financier des Collectivités et de transferts de charges non compensés conduisent les Communes à disposer de moins en moins des ressources nécessaires au pilotage de leurs politiques publiques,

Considérant que le Pays de Château-Gontier dispose historiquement d'une pratique de la coopération et de la solidarité communautaire que cela soit en matière de développement territorial comme de soutien financier,

Considérant que le Pays de Château-Gontier, dans le cadre de son projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT), définit son projet de territoire pour les 10 à 20 ans à venir en se fixant les règles d'un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble de son périmètre,

Considérant que le rapport de mutualisation approuvé le 15 décembre 2015 poursuit l'innovation dont a toujours su faire preuve le Pays de Château-Gontier en matière d'organisation, afin de garantir la pérennité et les moyens nécessaires à son développement,

Considérant qu'il convient de déterminer la configuration territoriale pertinente pour permettre au Pays de Château-Gontier d'assurer son rayonnement et sa place au sein de la Région des Pays de la Loire à l'horizon 2030,

La Communauté propose à ses Communes membres d'engager une réflexion sur les possibilités d'évolution de son organisation institutionnelle et leurs pertinences pour l'intérêt général du territoire du Pays de Château-Gontier :

- ✓ Au niveau de l'intercommunalité
 - les missions de notre intercommunalité actuelle,
 - les évolutions de compétences imposées par la loi (économie au 01^{er} janvier 2017, eau & assainissement au 01^{er} janvier 2018, GEMAPI),
 - les évolutions de compétences souhaitées par les Communes membres
- ✓ Au niveau municipal
 - les adaptations/optimisations possibles de nos organisations
 - la représentativité des territoires
 - la gestion de la proximité
 - l'animation des territoires
 - la fiscalité
 - les services et politiques publiques
 - ...

Au niveau méthodologique, le Pays solliciterait l'accompagnement de cabinets spécialisés (l'un pour les aspects financiers et un autre pour les réflexions de stratégie et d'organisation territoriale). Dans la mesure du possible, des échanges avec des élus témoins de ces changements sur leurs territoires seront privilégiés pour éclairer les débats. Cette réflexion serait engagée collégialement au niveau du Pays entre les exécutifs des Communes, sous forme d'ateliers thématiques. Ce travail devra être poursuivi en interne au niveau de chaque Conseil municipal.

Ces sujets touchant au plus haut point l'intérêt général de notre territoire, la volonté est que ce débat soit le plus ouvert et transparent possible auprès des habitants du Pays de Château-Gontier. Selon l'avancée des réflexions et les orientations retenues par les élus, il conviendra d'associer la population et d'échanger avec elle sur notre vision partagée. L'objectif serait donc de s'imposer un calendrier resserré pour mener à bien ses réflexions au niveau des élus, afin d'engager dans les meilleurs délais cette démarche participative.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de débattre de cette démarche et de décider d'engager cette réflexion.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'engager la réflexion sur la configuration territoriale du Pays de Château-Gontier.

3. Commune nouvelle : réflexion avec les communes de Simplé et Marigné-Peuton

M. le Maire, fait part au conseil municipal, que les conseils municipaux des communes de Marigné-Peuton, Simplé et Peuton se réuniront prochainement pour échanger sur les communes nouvelles, à l'initiative du maire de Marigné-Peuton. Ces trois communes s'étant retirées du projet de commune nouvelle avec Ampoigné et Laigné. Une juriste de l'AMF a été conviée pour intervenir et présenter les communes nouvelles.

4. Marché de Voirie : groupement de commande - Délibération n°25-2016

M. le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à un groupement de commandes pour un marché de travaux de voirie sur les communes d'Ampoigné, Laigné, Marigné-Peuton et Peuton.

Afin de faciliter la gestion du marché de travaux de voirie, de permettre des économies et la mutualisation des procédures de passation de marché, les communes d'Ampoigné, Laigné, Marigné-Peuton et Peuton souhaitent réaliser un groupement de commande en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie par les membres du groupement, convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement :

M. le Maire propose :

- de mettre en place un groupement de commandes avec les communes d'Ampoigné, Laigné, Marigné-Peuton et Peuton dans le cadre de la passation du marché de travaux de voirie
- de désigner la commune de Marigné-Peuton coordinateur-mandataire du groupement de commande
- d'autoriser le coordinateur-mandataire à signer, à notifier et à exécuter le marché (acte d'engagement commun à l'ensemble des membres du groupement)
- de s'engager à régler les travaux de voirie de la commune de Peuton
- d'accepter les termes de la convention
- de l'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de mettre en place un groupement de commandes avec les communes d'Ampoigné, Laigné, Marigné-Peuton et Peuton dans le cadre de la passation du marché de travaux de voirie
- de désigner la commune de Marigné-Peuton coordinateur-mandataire du groupement de commande
- d'autoriser le coordinateur-mandataire à signer, à notifier et à exécuter le marché (acte d'engagement commun à l'ensemble des membres du groupement)
- de s'engager à régler les travaux de voirie de la commune de Peuton
- d'accepter les termes de la convention
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Le Chemin de la Monitaie, 100 mètres, est en état de dégradation avancé. La réfection n'était pas prévue mais entre dans le budget. Le conseil municipal accepte la réfection du chemin de la Monitaie et du virage des Madeleines.

5. Illuminations : propositions – Délibération n°26-2016

M. le Maire présente des propositions de la société Comptoir français des illuminations de Gorron pour les illuminations de fin d'année.

Un premier devis comprend la location de vingt décors et la création de deux photomontages devant l'église pour un montant de 1077 € HT,

Un second devis comprend le montage et le démontage des décors, au prix forfaitaire de 350 € hors taxe.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les devis de la société Comptoir des illuminations

M. le Maire informe le conseil municipal, qu'à sa demande, le SDEGM, interviendra pour modifier l'éclairage public dans le bourg. Trois candélabres resteront allumés la nuit avec une baisse d'intensité en milieu de nuit, après installation de leds. Un devis sera transmis concernant ces modifications et le changement des prises installées sur les candélabres.

Dominique BORDEAU demande également qu'un projecteur équipé d'un détecteur soit installé devant la porte de la salle communale.

6. Aménagement de la zone de loisirs : devis tables et bancs

M. le Maire présente un devis de la menuiserie PRAMPART de Marigné-Peuton pour la réalisation de 2 bancs et 3 tables pique-nique, qui s'élève à 1790 € HT.

Décision :

Le Maire informe le conseil municipal qu'il va revoir M.PRAMPART et solliciter également un devis auprès de M.MOURIN de Marigné-Peuton.

M. le Maire fait part qu'une table pique-nique sous la Halle a disparu entre le 1^{er} et le 8 mai.

7. Travaux de l'église : demande de subventions – Délibération n°27-2016

M. le Maire présente au conseil municipal le plan de financement des travaux concernant l'église :

Dépenses	Hors taxe	TTC	Recettes	TTC
Cheminée chaudière	3 633.84 €	4 360.61 €	Réserve parlementaire	5 000 €
Travaux mise aux normes électricité	501.23 €	601.48 €	Aide Evêché De Laval	Réponse non encore parvenue
Sonorisation	4 750.00 €	5 700.00 €	Autofinancement	6 670.09 €
Option sonorisation	840.00 €	1 008.00 €		
Total	9 725.07 €	11 670.09 €	Total	11 670.09 €

Le Conseil Municipal, après délibération décide :

- D'approuver le plan de financement des travaux dans l'église telle que décrit ci-dessus,
- d'autoriser le maire à solliciter, auprès de M. CHEVROLLIER la réserve parlementaire d'un montant de 5 000 €,
- d'autoriser le maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,
- de statuer sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- de lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

8. Opération Argent de poche

Il y a lieu de prévoir les dates de l'opération argent de poche et de définir les travaux à réaliser.

Une réunion d'information à destination des jeunes et de leurs parents est prévue le samedi 11 juin à 10H00 à la mairie.

Les dates seront fixées avec les jeunes et leurs parents.

Chantiers à prévoir : Peinture sur des bacs à fleurs, désherbage, cerclage, démontage du four à pain derrière la mairie et remontage aux étangs (se renseigner auprès de la DDT pour autorisation d'urbanisme), parc à biquettes, cimetière..

9. Convention SPAT – Délibération n°28-2016

M. le Maire présente la convention d'adhésion au pôle Santé Professionnelle des Agents Territoriaux :

Les agents territoriaux (fonctionnaires et non titulaires) ont droit à la protection de leur santé et de leur intégrité. Ce droit se traduit par des règles d'hygiène et de sécurité que l'employeur territorial doit appliquer à ses agents.

Le SPAT a donc pour objectif de rassembler les compétences nécessaires et les mettre à la disposition des employeurs territoriaux pour remplir leurs obligations destinées à prévenir tout dommage causé à la santé par les conditions de travail, de protéger les agents contre les risques professionnels, de promouvoir et de maintenir le bien-être physique, mental et social des agents et de contribuer au maintien dans l'emploi et au reclassement des agents devenus inaptes.

En conséquence le SPAT assurera la surveillance de la santé des agents et engagera des actions sur le milieu professionnel :

- Visite médicale d'embauche
- Visite à la demande de l'agent ou de la collectivité
- visite de reprise
- Visite de surveillance médicale particulière (handicapés, femme enceinte, réintégration après congés longue maladie, poste à risques spéciaux, pathologie particulière...)

- Actions sur le milieu professionnel (visite des lieux de travail, étude des postes, participation à des campagnes de sensibilisation sur différents thèmes hygiène, sécurité, présence aux réunions des différentes commissions, ...)

- Coût de l'adhésion : 71€ / agent à compter de 2016
- Durée : 1 an avec tacite reconduction
- Résiliation : par lettre recommandée dans un délai de deux mois avant l'échéance de la convention et dans un délai d'un mois suivant la parution de la délibération du CA fixant le montant annuel de l'adhésion.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la convention d'adhésion au pôle Santé Professionnelle des Agents Territoriaux.

10. Questions diverses

Aménagement zone humide en bordure de l'Hyère :

M. le Maire fait part que le Syndicat de Bassin pour la rivière l'Oudon, prendra en charge les **travaux de plantations autour de la zone humide et de la mare** (haie bocagère de 90 ml le long de la zone humide et héliophytes sur les berges de la mare). Courrier du 28 avril 2016.

Lundi 06 juin, le Maire a rencontré un technicien du Conseil départemental concernant le **projet de réalisation du parking route de St Gault**. Une convention devra être établie avec le conseil départemental pour obtenir l'autorisation d'empiéter sur la route départementale. Le CAUE réalisera des plans et établira un estimatif du coût.

Distributeur de baguettes : les boulangers de Quelaines Saint Gault ne souhaitent pas donner suite. Un autre boulanger d'Astillé serait intéressé. La commune prendrait à sa charge la plateforme en béton et l'électricité. Le conseil municipal demande au maire de proposer au boulanger comme emplacement route de Quelaines à proximité des toilettes publiques ou route de St Gault à côté de l'abribus.

Fleurissement du bourg : les plantes fleuries ont pris du volume depuis les plantations. Des compliments ont été adressés à la mairie.

Mme HENRY du SIVU viendra sur la commune pour choisir avec les élus un emplacement pour les **barrières créées au cours des journées d'accueil de loisirs, par les enfants.**

Le maire fait part que des arbres appartenant à la commune ont été coupés récemment. Le bois a été coupé en copeaux. Ces copeaux ont été stockés aux lagunes mais des personnes se sont servies. Le maire souhaite qu'un panneau soit installé pour signifier que **ces copeaux ne sont pas à la disposition de la population.**

M. le Maire fait part, à nouveau, que des **chiens divaguent sur la commune**, dans le bourg et en campagne. Il demande que chacun fasse attention et prenne ses responsabilités.

Roland MEIGNAN fait part que les **allées autour des plan d'eau** sont envahies par les mauvaises herbes. Il propose de laisser pousser et ensuite de couper plus ras que l'herbe de la zone de loisirs. Dominique BORDEAU propose de semer du gazon.

Réunion publique d'information sur les éoliennes : vendredi 8 juillet à 20h. Le maire souhaitait qu'au cours de la réunion publique le porteur du projet éolien de Quelaines intervienne. Il a donc contacté M. LEBLANC d'Energie Team, qui a proposé l'intervention d'élus qui connaissent les éoliennes. Le maire fait part qu'il n'a pas de nouvelles. Il informe qu'il a contacté Mme Monique CADOT, Maire de Quelaines à ce sujet. Les dossiers de demande de permis de construire ont été sollicités. Pour le moment, seule, l'association Bien Vivre dans le Craonnais, a répondu favorablement pour intervenir à la réunion publique. Le Maire fait part qu'il a rencontré deux maires de communes de Loire Atlantique à Saffré et Puceul où des éoliennes sont implantées.

Séance levée à 23 heures.